





DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 20 DECEMBRE 2017

Nous arrivons à la fin d'une année 2017 qui a connu une profonde modification du paysage politique et qui s'est vu promettre la fin d'un ancien monde au profit d'une société plus performante. Mais ces promesses ne concernent qu'une partie de la population.

Dès cet été nous avons dénoncé la « nouvelle » politique prônée par le gouvernement : une réforme du code du travail menée tambour battant sans entendre la contestation de la rue, l'augmentation de la CSG y compris pour les retraité .e.s, la diminution des APL et concomitamment des aides supplémentaires pour les entreprises, la fin de l'ISF et l'augmentation des indemnités parlementaires...

Les fonctionnaires vivent un sentiment d'ostracisme à l'image de ce qu'ils et elles ont vécu sous la présidence de M. Sarkozy. C'est un fait dorénavant : le gouvernement a décidé de faire payer une partie de ces réformes par les agents de la Fonction Publique : Rétablissement d'un ou plusieurs jour de carence, gel du point d'indice, décalage du PPCR, hausse de la CSG, suppression de 120000 postes. Une litanie de mauvaises nouvelles qui s'abattent sur les agents. Ce sont là des attaques brutales dont l'objectif est de fragiliser le service public....la FSU rejette évidemment ce choix !

Au sein de cette dynamique gouvernementale, le ministère de la Justice se met au diapason du gouvernement Philippe : délégation de certaines missions au privé ou à l'associatif, irrespect envers les agents et leurs représentant.e.s par la mise en œuvre d'un dialogue social qui n'est ici qu'un concept idéologique creux.

Ces éléments mettent en exergue les propos prédictifs de Noam Chomsky : « commencez par baisser [le] financement [du service public]. Il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront, ils voudront autre chose. C'est la technique de base pour privatiser le service public ».

Consciente de l'enjeu pour toutes et tous les professionnel.le.s de ce ministère et de la Fonction Publique, la FSU dans son ensemble et celle au ministère de la Justice en particulier, engagera tous les moyens pour empêcher la casse du service public!

C'est ainsi que nous vous alertons sur deux éléments concernant des corps communs et qui nous inquiètent à un point élevé : la création du corps des psychologues du ministère de la justice et l'application du RIFSEEP .

Le naufrage de la création d'un statut ministériel de psychologue: 4 années de travail - à raison d'une réunion annuelle - pour arriver à une défaite en rase campagne. Le texte proposé est un véritable camouflet à l'égard de ces personnels. Presque 500 contractuel.le.s laissé.e.s sur le carreau, une vision du métier qui relève d'une ignorance lamentable, un temps de travail qui ressemble plus à de l'ironie! Lors du premier comité technique de la Ministre, a été mise en avant la volonté de favoriser le dialogue social. Si vous

SNPES-PJJ: (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-Protection Judiciaire de la Jeunesse) 54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris. Tél.: 01 42 60 11 49. Fax: 01 40 20 91 62.

Site: www.snpespjj-fsu.org
Mèl: snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP: (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels

de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourrier 75013 Paris
Tél : 07 69 17 78 42 - 07 86 26 55 86 - Fax : 01 48 05 60 61
<u>Site</u> : http://snepap.fsu.fr
<u>Mèl</u> : snepap@free.fr

souhaitez un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, nous vous invitons à vous pencher sur la genèse du corps ministériel des psychologues!

Pour ce qui relève de l'application du RIFSEEP aux corps communs, nous vous rappelons que la FSU Justice s'est fermement opposée à ce régime qui met en compétition les agents. Il est intolérable pour la FSU Justice que les personnels administratifs se voient spoliés de la réforme PPCR en 2018 et qu'en parallèle ils se voient soumis à un régime indemnitaire inique! Pour ce sujet également la forme prise du dialogue social est inadmissible : présenter la circulaire aux organisations syndicales puis en CTM alors même que sa publication au bulletin officiel est effective depuis un mois tient tout simplement du mépris!

Dans ce cadre la présentation pour avis de l'arrêté « relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents du ministère de la justice » prend tout son sens et vient parachever la volonté d'individualisation de la carrière et de rémunération au mérite des fonctionnaires.

Pour la FSU justice cela va à l'encontre de la conception qu'elle porte en terme de déroulement de carrière et d'équité.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les orientations se dessinent peu à peu malgré les démentis de la Directrice sur la connaissance d'une feuille de route ministérielle. Pourtant le choix de la répression, de l'enfermement des enfants semble bien acté avec la création de 20 centres fermés et l'ouverture d'un nouvel Établissement Pénitentiaire pour Mineurs en région parisienne. Ce sont là les seules réponses de la DPJJ à une hausse sans précédent de l'incarcération d'enfants. Parmi elles et eux nous constatons une part important de mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, qui font l'objet de graves discriminations, notamment en étant jugé.e.s plus rapidement et plus sévèrement que les autres. La PJJ est habituellement le parent pauvre du ministère, elle est aujourd'hui à l'abandon, particulièrement en ce qui concerne l'éducation et l'insertion de jeunes en grande difficulté. C'est une volonté politique, un choix que vous faites de sacrifier une partie de notre jeunesse.

Au plan statutaire également, vous avez laissé les agents sur le bord de la route, repoussant une énième fois l'accès à la catégorie A de la filière socio-éducative, attendue depuis 1992, refusant la revalorisation statutaire des adjoint.e.s administratif.ve.s croulant sous des tâches de catégorie B et reniant la parole de l'ancien gouvernement en annulant la création de 38 postes d'assistant.e.s de service social, scellant ainsi le sort de la pluridisciplinarité au sein des services éducatifs.

Enfin il est annoncé une réforme « technique » de l'ordonnance de 45. La FSU Justice défend quant à elle une reforme progressiste et ambitieuse et continue de revendiquer à la PJJ la primauté de l'éducatif et la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement vers des services d'éducation.

Au sein de l'administration pénitentiaire, la FSU Justice ne voit que de sombres nuages à l'horizon. Tout d'abord le report d'une année des mesures catégorielles pour la filière insertion et probation. Cette réforme, nous avons refusé de la signer : d'une part car elle n'est pas à la hauteur des responsabilités des directeur.trice.s des SPIP. D'autre part coller cette réforme à celle de la filière sociale c'est ignorer les spécificités du métier de CPIP et dénigrer leurs compétences. Néanmoins, la décaler c'est aussi décaler la mise en œuvre du PPCR. Et vu que le choix malheureux a été de joindre cette réforme au PPCR, la filière insertion et probation se retrouve spoliée!

Se rajoute à cela une absence d'orientations claires quant au traitement moderne de la prise en charge des personnes placées sous main de justice. Les personnels de surveillance sont de plus en plus confrontés à des carences d'effectif, les personnels administratifs se voient noyés sous une charge de travail démentielle, les CPIP et les DPIP se retrouvent quant à eux et elles toujours aussi peu nombreux.ses, ignoré.e.s mais toujours prêt.e.s pour les nouveaux chantiers quand les premiers disparaissent dans les limbes du MJ (RPO1 et suivants, suites de PREVA, Rive, chantiers justice)

Quelle réponse est faite face à ces enjeux en termes de ressources humaines et de moyens ?

L'abondement à hauteur d'un million d'euros d'un programme associatif RIVE dont les résultats ne peuvent que nous interroger vu son coût outrancier, la création d'une agence nationale du TIG aux contours aussi vagues qu'inquiétants.

Au mois de novembre, a été annoncé le lancement des chantiers Justice. L'un d'eux est dédié à l'efficacité des peines. Comme nous l'avons indiqué au Directeur de l'administration pénitentiaire lors du CT SPIP du 5 décembre 2017, cette nouvelle réforme ne pourra se faire qu'avec des personnels reconnus dans leur identité professionnelle. Ce n'est pas le cas actuellement.

La FSU Justice continuera de porter haut et fort une reconnaissance régalienne de l'insertion et de la probation.

Le leitmotiv du « pas de justice sans sécurité » détermine bien le choix de société qui est fait par ce gouvernement. Les moyens attribués à la Justice sont prioritairement mis sur le choix de l'enferment et de la délégation au privé.

La FSU Justice continuera de porter des axes prioritaires différents à savoir l'éducatif et la probation!